

71814

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JANVIER 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze,
Le trois janvier,
A quatorze heures,

Le conseil d'administration de la S.E.C. Jacques BURETTE s'est réuni sur convocation de son Président Directeur Général.

Sont présents et ont émargé le registre des présences :

- Monsieur Jacques BURETTE,
- Monsieur Philippe FORET,
- Monsieur Emmanuel GORGE,

seuls membres du conseil d'administration.

La séance est présidée par Monsieur Jacques BURETTE.

- I -

Monsieur le Président expose au conseil qu'il a été réuni afin de procéder à la nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement de Monsieur Philippe FORET, Directeur Général démissionnaire.

Le conseil accepte la démission de son Directeur Général.

Puis, après délibération, le conseil, sur proposition de son Président, désigne Monsieur Emmanuel GORGE en qualité de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

- II -

Monsieur le Président informe que le conseil a été également réuni afin de statuer sur la rémunération de ses membres.

Après échange de vues, le conseil, à l'unanimité, l'administrateur intéressé ne prenant pas part au vote, décide de fixer la rémunération de Messieurs Jacques BURETTE et Emmanuel GORGE à Frs. 54 500,- par mois pour l'exercice 1994, un 13ème mois pouvant être attribué en décembre 1994.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les membres du conseil.

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**



A 1714